

**MAIRIE**  
de  
**SCHNERSHEIM**  
AVENHEIM - KLEINFRANKENHEIM  
67370



☎ 03 88 69 61 18

E-mail: mairie.schnersheim@wanadoo.fr

Site: www.schnersheim.fr

- ARRÊTE INTERDISANT L'ACCÈS AU**
- **TERRAIN DE FOOTBALL EN HERBE DE SCHNERSHEIM**
  - **TERRAIN DE JEUX – CITY A AVENHEIM**
  - **PLATEAU SPORTIF A KLEINFRANKENHEIM**

Le maire de SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il y a lieu par voie de conséquence de réglementer l'accès aux terrains mentionnés ci-dessus dans le cadre du **CONFINEMENT COVID 19**,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Accès aux terrains de jeux – terrain de foot mentionnés ci-dessus est **STRICTEMENT INTERDIT** jusqu'à la fin du confinement.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les formes habituellement requises et notamment à l'entrée de ces différents terrains de jeux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** le commandant de la brigade de gendarmerie de TRUCHTERSHEIM et les agents assermentés compétents sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SCHNERSHEIM, le 23 mars 2020

René HEPP  
MAIRE

